

## PRÉFET DE LA SARTHE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
Service ressources naturelles et paysages  
Division biodiversité  
Affaire suivie par : Arnaud Le Nevé  
Tél.: 02 72 74 76 29  
Fax. : 02 72 74 75 79  
[arnaud.le-neve@developpement-durable.gouv.fr](mailto:arnaud.le-neve@developpement-durable.gouv.fr)

### **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°                    en date du**

Portant sur une espèce soumise au titre 1<sup>er</sup> du livre 4 du Code de l'environnement  
Autorisant, à titre dérogatoire, la capture et le relâcher dans la nature à des fins scientifiques de spécimens de  
crapaud sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*, dans le cadre Plan national d'actions de cette espèce

**Le Préfet de la Sarthe**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 411-1, L.411-2 et R.411-1 à R. 411-14.

**VU** l'arrêté ministériel modifié du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4<sup>e</sup> de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

**VU** l'arrêté interministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

**VU** le dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du code de l'environnement déposé par le Conservatoire des espaces naturels de la Sarthe le 3 mars 2014 ;

**VU** l'avis favorable sous conditions rendu par le Conseil national de protection de la nature le 30 avril 2014 ;

**VU** la consultation du public effectuée durant la période du ;

**CONSIDERANT** que la demande du Conservatoire des espaces naturels de la Sarthe susvisée satisfait aux conditions requises à l'article L.411-2 du Code de l'environnement ;

**CONSIDERANT** la déclinaison du Plan national d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune en région Pays de la Loire pour la période 2013-2017, validée par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel le 18 juin 2013 ;

**CONSIDERANT** que l'amélioration de la connaissance sur la répartition géographique du Sonneur à ventre jaune et son évolution est une action prioritaire dans la déclinaison régionale ;

**CONSIDERANT** l'opération de capture-marquage-recapture proposée par le Conservatoire des espaces naturels de la Sarthe pour quantifier la population de la commune de Vernie, et confiée aux experts et consultants qu'il aura désignés ;

SUR la proposition de Mme la Secrétaire générale de la préfecture ;

## ARRÊTE :

### Article 1<sup>er</sup> :

Le Conservatoire des espaces naturels de la Sarthe, situé 1 rue du Moulin aux Moines, 72650 La Chapelle-Saint-Aubin, représenté par son responsable des salariés, M. Olivier Vannucci, est autorisé, sous réserve du respect des conditions exposées aux articles 2 et 3 du présent arrêté à capturer, marquer et relâcher des spécimens de crapaud sonneur à ventre jaune « *Bombina variegata* » sur la commune de Vernie.

### Article 2 :

Les personnes autorisées, au sein du Conservatoire des espaces naturels de la Sarthe, à effectuer ces manipulations sont :

- Olivier Vannucci (animateur régionale du Plan national d'actions)
- Margot Le Guen (stagiaire de master II)

### Article 3 :

Les mandataires doivent être formés aux captures et aux protocoles sanitaires.

Le marquage des spécimens est réalisé uniquement par photographie de leur face ventrale.

Les précautions sanitaires sont prises contre les chytridiomycoses (protocole SHF) lors de la manipulation des individus et des déplacements sur les sites.

Les données recueillies devront également être adressées aux coordinateurs du PNA.

### Article 4 :

La présente autorisation est accordée jusqu'au 31 décembre 2014.

### Article 5 :

Un compte-rendu de l'opération est adressé au plus tard dans le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2015, à la direction départementale des territoires de la Sarthe et à la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire, et selon les formats précisés en annexe (rapport dactylographié et base de données).

### Article 6 :

La secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, le chef de service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage de la Sarthe, le directeur départemental des territoires de la Sarthe sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée au Conservatoire des espaces naturels de la Sarthe.

Le présent arrêté est inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Le Préfet

## Annexe « données espèces fauni

S

### tiques » Livrables à remettre à la DREAL par le maître d'ouvrage

Cette annexe concerne tout maître d'ouvrage réalisant toute étude produisant des données espèces sur la faune (répartition, suivi, ...), en dehors de la publication des atlas.

A l'achèvement de l'opération, le maître d'ouvrage remettra un compte rendu sous les formes suivantes, à la DREAL (service concerné) et aux DDT(M) concernées :

- 1 rapport dactylographié et illustré au format Acrobat Reader (".pdf") avec photographies et images optimisées.
- 1 base rapportant les données espèces collectées dans le cadre de l'étude. Deux formats sont possibles (cf. formats page suivante) en fonction du logiciel (tableur ou SIG).

Ces données faunistiques alimentent la base de données de la DREAL. Elles sont utilisées pour la mise à jour continue des outils de connaissance (ZNIEFF) et en tant qu'alerte, dans le cadre des dossiers d'aménagement du territoire instruits par les services de l'État.

Ces rapports et données sont susceptibles d'être rendus publics en application de la directive « Inspire » de 2007 et des textes nationaux pris pour son application. Par souci de confidentialité de données espèces potentiellement sensibles, le niveau de précision des rendus cartographiques publics ne descendra pas sous l'échelle communale ou sous la maille 5 x 5 km.

Le serveur Mélanissimo peut être utilisé pour envoyer ces documents à la DREAL et aux DDT(M) : <https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/>

Précisions :

- les données de captures (bague, CMR...) peuvent être synthétisées par nombre d'individus capturés (tous âges confondus) par espèce par jour et par lieu-dit ;
- le nombre d'individus est facultatif mais il est recommandé de l'indiquer si l'information existe.

Format des fichiers SIG :

- Ils seront remis au format SIG MapInfo (TAB ou MIF-MID) ou Shape (SHP) dans le système de coordonnées projetées légal RGF 93 en projection Lambert 93 ;
- Une couche de données se composera d'autant de tables que de types d'objets la composant : polygones, lignes, points.

Mode d'emploi en 4 étapes pour obtenir les coordonnées géographiques en Lambert 93 sur Géoportail [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr) :

2. Dans "Système", sélectionner "Lambert 93" & "mètres"

1. Cliquer sur réglages

3. Cliquer sur "coordonnées du curseur"

4. Déplacer le curseur à l'endroit choisi : les coordonnées s'affichent



Structure de la base pour données ponctuelles **faune sous excel** :

	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	FACULTATIF	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Champs	TAXREF	GENRE	ESPÈCE	SOUS-ESPÈCE	NOM VERNACULAIRE FRANCAIS	DATE DU TERRAIN	DEGRÉ D'ABONDANCE
Description du contenu des champs	CD_NOM du taxon dans le référentiel TAXREF <a href="http://inpn.mnhn.fr/telechargement/referentiel/Espece">http://inpn.mnhn.fr/telechargement/referentiel/Espece</a>	Nom scientifique en majuscule	Nom scientifique en majuscule	Nom scientifique en majuscule		JJ/MM/AAAA	N=Nul F=Faible M=Moyen A=Abondant I=Inconnu
Exemple1	3941	MOTACILLA	ALBA		Bergeronnette grise	21/12/2012	I
Exemple2	3943	MOTACILLA	ALBA	ALBA	Bergeronnette grise	21/12/2012	F
Exemple3	3945	MOTACILLA	ALBA	YARRELLII	Bergeronnette de Yarrell	21/12/2012	A

	FACULTATIF	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Champs	NB INDIVIDUS	STATUT BIOLOGIQUE	DÉPARTEMENT	COMMUNE	LIEU-DIT	X_L93	Y_L93
Description du contenu des champs	Si estimé, tous âges confondus	R = reproduction certaine ou probable P = passage H = hivernage ou hibernation I = inconnu	44, 49, 53, 72 ou 85	Code Insee <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/</a>	Typographie IGN, en majuscule, sans accent, tirets aux noms composés sauf après l'article et sans abréviation	<a href="http://www.geoportail.gouv.fr">www.geoportail.gouv.fr</a>	<a href="http://www.geoportail.gouv.fr">www.geoportail.gouv.fr</a>
Exemple1	50	H	44	44109	SAINTE-THERESE	353873	6691359
Exemple2	10	H	44	44109	SAINTE-THERESE	353873	6691359
Exemple3	1500	H	44	44109	SAINTE-THERESE	353873	6691359

	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	FACULTATIF	OBLIGATOIRE	FACULTATIF	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Champs	RÉSOLUTION SPATIALE	ÉTUDE	COMMENTAIRES	DÉTERMINATEUR 1	DÉTERMINATEUR 2	ORGANISME FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE
Description du contenu des champs	1/5000 ou 1/25000 ou 1/100000	Baguage CMR Observation	Toute information susceptible de permettre de mieux comprendre la donnée	NOM en majuscules, Prénom(s) en minuscules sauf première(s) lettre(s), tiret entre prénoms composés	NOM en majuscules, Prénom(s) en minuscules sauf première(s) lettre(s), tiret entre prénoms composés		Les références bibliographiques du rapport dactylographié correspondant à cette extraction « base de données »
Exemple1	1/5000	Baguage	Comptage du dortoir	LE GALL Jean-Philippe		LPO 44	
Exemple2	1/5000	CMR	Comptage du dortoir	ANDRÉ Jacques		Bretagne Vivante	
Exemple3	1/5000	Observation	Comptage du dortoir	L'HOSTIS Hervé		GNLA	

Structure de la base pour données **faune sous SIG** (ponctuelles ou zonales) :

	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	FACULTATIF	FACULTATIF	OBLIGATOIRE
Champs	ID_GEO	TAXREF	GENRE	ESPÈCE	SOUS-ESPÈCE	NOM VERNACULAIRE FRANCAIS	DATE DU TERRAIN
Description du contenu des champs	Identifiant de l'objet géographique	CD_NOM du taxon dans le référentiel TAXREF <a href="http://inpn.mnhn.fr/telechargement/referentiel/Espece">http://inpn.mnhn.fr/telechargement/referentiel/Espece</a>	Nom scientifique en majuscule	Nom scientifique en majuscule	Nom scientifique en majuscule		JJ/MM/AAAA
Type & longueur	Numérique entier	Numérique entier	Caractère 30	Caractère 30	Caractère 30	Caractère 50	Date
Exemple1	1	3941	MOTACILLA	ALBA		Bergeronnette grise	21/12/2012
Exemple2	2	3943	MOTACILLA	ALBA	ALBA	Bergeronnette grise	21/12/2012
Exemple3	3	3945	MOTACILLA	ALBA	YARRELLII	Bergeronnette de Yarrell	21/12/2012

	OBLIGATOIRE	FACULTATIF	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	FACULTATIF	OBLIGATOIRE
Champs	DEGRÉ D'ABONDANCE	NB INDIVIDUS	STATUT BIOLOGIQUE	RÉSOLUTION SPATIALE	ÉTUDE	COMMENTAIRES	DÉTERMINATEUR 1
Description du contenu des champs	N=Nul F=Faible M=Moyen A=Abondant I=Inconnu	Si estimé, tous âges confondus	R = reproduction certaine ou probable P = passage H = hivernage ou hibernation I = inconnu	1/5000 ou 1/25000 ou 1/100000	Baguage CMR Observation	Toute information susceptible de permettre de mieux comprendre la donnée	NOM en majuscules, Prénom(s) en minuscules sauf première(s) lettre(s), tiret entre prénoms composés
Type & longueur	Caractère 1	Numérique entier	Caractère 1	Caractère 10	Caractère 20	Caractère 150	Caractère 50
Exemple1	I	50	H	1/5000	Baguage	Comptage du dortoir	LE GALL Jean-Philippe
Exemple2	F	10	H	1/5000	CMR	Comptage du dortoir	ANDRÉ Jacques
Exemple3	A	1500	H	1/5000	Observation	Comptage du dortoir	L'HOSTIS Hervé

	FACULTATIF	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Champs	DÉTERMINATEUR 2	ORGANISME FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE
Description du contenu des champs	NOM en majuscules, Prénom(s) en minuscules sauf première(s) lettre(s), tiret entre prénoms composés		Les références bibliographiques du rapport dactylographié correspondant à cette extraction « base de données »
Type & longueur	Caractère 50	Caractère 50	Caractère 100
Exemple1		LPO 44	
Exemple2		Bretagne Vivante	
Exemple3		GNLA	